

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



L'habitation du Mont-Carmel

Bernadette Dussert-Vidalet

Numéro 32, 2e trimestre 1977

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1044042ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1044042ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dussert-Vidalet, B. (1977). L'habitation du Mont-Carmel. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (32), 5–23. <https://doi.org/10.7202/1044042ar>

L'habitation du Mont-Carmel

par

Bernadette DUSSERT-VIDALET

L'habitation-sucrierie du Mont Carmel est, actuellement, une des propriétés les plus proches de la ville de Basse-Terre, exactement à la limite entre Basse-Terre et Saint-Claude, située sur la route coloniale qui relie les deux villes. L'entrée y débouche, majestueuse, avec sa double haie d'arbres au fond de laquelle se dresse une imposante maison en pierres, chef-d'œuvre de sobriété et de classicisme.

Comme son nom l'indique, cette habitation fut celle des Religieux Carmes qui y établirent une manufacture à sucre et y demeurèrent un peu plus d'un siècle.

Ceux-ci débarquèrent en Guadeloupe le 2 août 1661 après bien des avatars. Leur destination première était en effet La Grenade où ils accompagnaient une colonie qui devait s'y établir mais qui se débanda à la Martinique. Les Carmes, laissés en panne, furent accueillis à Saint-Christophe par Poincy qui venait de chasser les Capucins, et y desservirent plusieurs églises. De là ils passèrent à la Guadeloupe où ils furent fort mal reçus par le Père Breton et les Dominicains (installés en Guadeloupe depuis juin 1635). Le peuple, par contre, les accueillit avec une insistance et un enthousiasme tels qu'ils décidèrent de rester et de traiter avec Houël. Les premiers accords avec ce dernier furent prometteurs : il leur donna la fondation de l'église qu'il construisait sur le port et leur promit d'y ajouter un couvent proche avec jardin et verger de citronniers, orangers, goyaviers et bananiers. De plus, « il leur offrit, à un quart de lieue de là, 100 arpents de terre arrosés d'une rivière en une plaine et 6 esclaves ». Le gouverneur leur promit en outre tant de terres qu'ils en voudraient et les exempta de tout impôt. Ces belles promesses ne furent tenues qu'en partie car Houël ne fit pas très longtemps bon ménage avec eux et appela chez lui les Jésuites

qu'il dota superbement en leur concédant des terres à la Montagne de Bellevue (au détriment des Dominicains) et à la Montagne Saint-Charles.

L'église du Mont Carmel, sur le port (que les Carmes desserviront jusqu'à la Révolution) n'était, d'après le Père Labat « qu'un bâtiment de bois de 45 ou 50 pieds de long sur 24 pieds de large (15 m sur 8) qui n'était ni pavé, ni lambrissé et par conséquent fort mal propre... Les Anglais prirent la peine de la brûler en 1703 peut-être afin d'obliger ces Pères et leurs paroissiens d'en bâtir une autre plus convenable ».

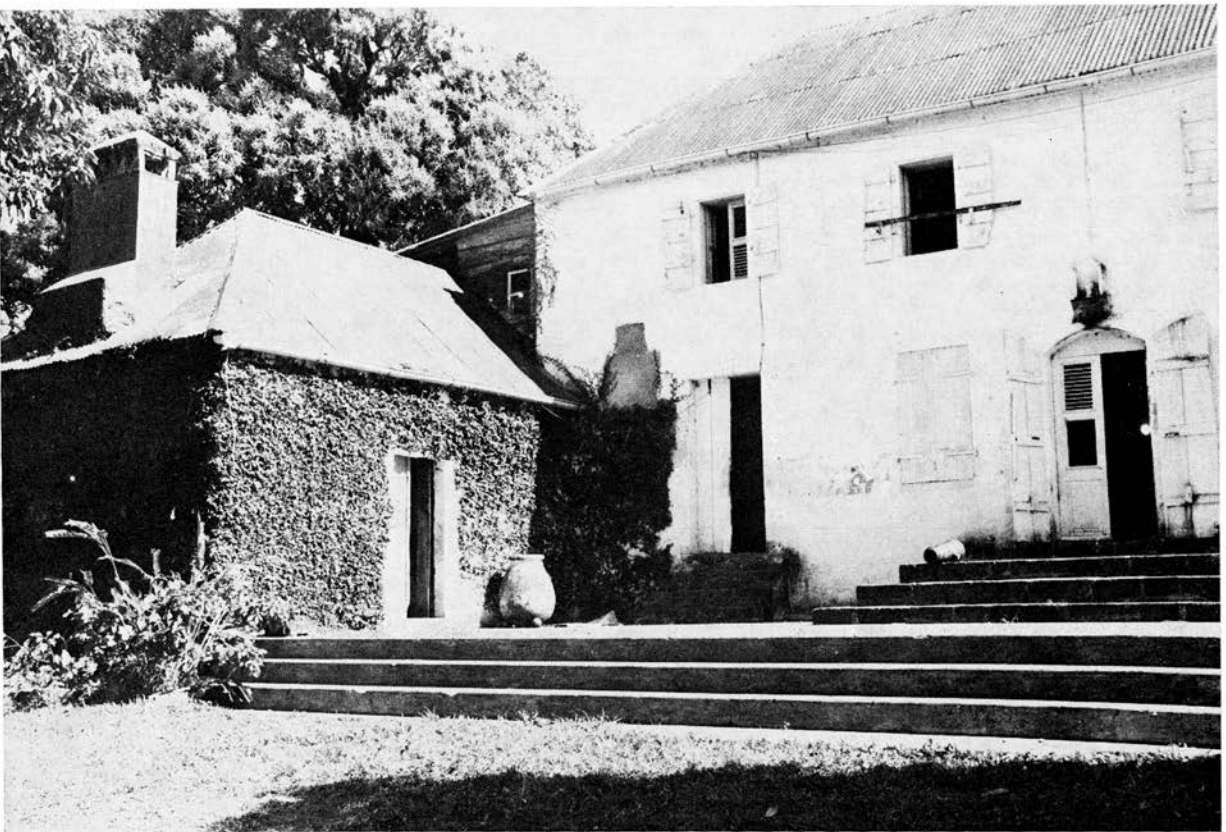
Leur couvent avait été brûlé en 1691. Les mesures qui en restaient montraient bien qu'il n'avait jamais été grand chose. Pourtant, les Carmes n'avaient pu le rebâtir et logeaient dans trois ou quatre chambrettes en bois près desquelles s'élevaient une cuisine et une dépense.

En comparaison des Dominicains qui, en 1671, possédaient au Baillif, des terres allant de la mer à la montagne, les Carmes étaient faiblement dotés. Leur propriété ne dépassait pas 40 carrés (1 carré vaut sensiblement 1 hectare). Elle aurait été relativement bien située, un peu sur les hauteurs, au-dessus de leur couvent, et arrosée par la rivière aux Herbes. Mais elle était trop petite pour être jamais rentable. Trop exploitée, sans rotation suffisante des cultures, le sol s'épuisera vite. Sa situation elle-même sera rapidement critiquée : trop proche de Basse-Terre, elle se trouvera bientôt enclavée dans d'autres propriétés ce qui sera une cause permanente d'inconvénients pour sa culture, de désordre pour les nègres, de querelles avec les voisins souvent très violentes et dangereuses pour le calme du couvent. Néanmoins, les religieux y établirent tout de suite une sucrerie avec moulin hydraulique, plus différentes cases d'exploitation et logement de nègres. La seule culture y fut la canne, une grande partie restant abandonnée à la savane (pour la rotation des cultures) et à la forêt.

Le personnel, d'après le dénombrement de 1671, se composait de 4 Blancs et de 28 Nègres (à titre de comparaison, les Dominicains avaient 80 nègres plus 1 chirurgien et 2 menuisiers et les Jésuites 67 nègres). Ces chiffres modestes tant en personnel qu'en hectares ne varieront guère au cours des années : un siècle plus tard, en 1772, quand les Carmes loueront leur propriété au négociant Botrel, pour ne plus jamais l'habiter, les terres comprendront 48 hectares (au lieu de 40)



*Facade de l'habitation du Mont-Carmel
(état actuel)*



*Détail de la façade et pavillon de gauche
(état actuel)*

exploitées par 57 esclaves. Cette faible extension ne fut possible que grâce à des dons et des échanges avec les Religieux de la Charité. Elles ne dépasseront pas 56 hectares aux plus beaux jours, sous Armand Dain, en 1952.

C'est donc une exploitation modeste. Les Carmes n'avaient pas d'autres revenus : leur paroisse du Mont Carmel était importante certes et fréquentée uniquement par les Blancs (les Jésuites se chargeant de l'évangélisation des Noirs) mais ils n'en recevaient que de faibles rétributions et le casuel en restait fort modeste. Sur les trois autres cures qu'ils desservaient à Trois Rivières, à Vieux Fort et aux Saintes, deux (Vieux Fort et les Saintes) étaient particulièrement pauvres et peu habitées. A Marie Galante, leur domaine, il est vrai, était conséquent : 175 carrés, concédés par Houël en 1660. Mais là encore les chiffres sont trompeurs. Ces 175 carrés ne sont pas d'un seul tenant mais répartis en 4 cures : une à Grand Bourg de 7 carrés, une autre à La Madeleine, de 50 carrés, une au Maréchal de 30 carrés et une à Vieux Fort de 25 carrés¹.

Il leur aurait donc fallu quatre différents ateliers (équipes de travailleurs) pour les exploiter. Cette multiplicité d'établissements entre leurs mains les détournant trop du principal objet de leur ministère, ils se bornèrent à louer toutes ces terres pour un prix modique.

Leur situation financière, au début du 18^e siècle, n'était donc sûrement pas très brillante. Le roi Louis XV dut en convenir en leur octroyant par lettre patente, une autre habitation de 45 carrés sur la Montagne de Bellevue, à quelques 100 pas de la leur.

Il ne reste plus rien des bâtiments de cette propriété située entre celles de Ducharmoy et de Bologne. Néanmoins, si on considère les signes extérieurs de richesse, la prospérité des Carmes semble bien dater de cette époque. En 1726 — une magnifique inscription dans la pierre en atteste — l'ordre construisit la maison d'habitation de sucrerie du Mont Carmel (appelée encore Beausoleil, du nom de la montagne sur laquelle elle est située).

Le matériau employé est la pierre de taille, ce qui est assez rare en Guadeloupe, la maison créole étant généralement

(1) Mémoire des Carmes présenté par les religieux aux fins d'obtenir du roy les lettres patentes nécessaires pour obtenir l'Ha. du Dos d'Ane. 1766. A. N.

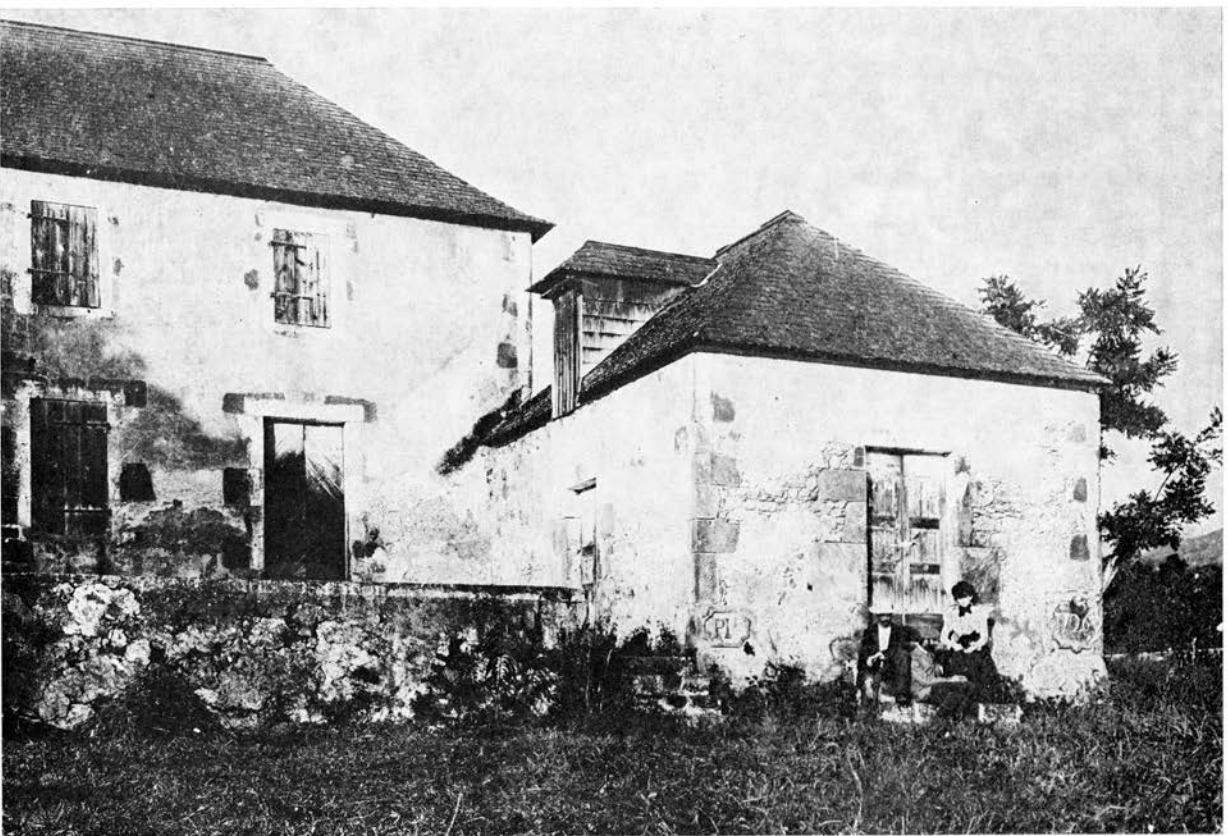
en bois du pays, mahogany, acajou surtout, bois dits « incorruptibles ». Si résistants soient-ils, ces bois ne purent échapper aux ouragans ou incendies. Le Mont Carmel est un exemple pratiquement unique d'habitation ancienne (et qui plus est datée) qui soit conservée en Guadeloupe.

Comme il convient à un ordre religieux, aucune fioriture ne vient rompre la beauté sobre de l'architecture : façade plate animée seulement par les deux ailes en retour, plus basses afin de mieux mettre en évidence le corps de logis principal. Ces deux pavillons datent de la même époque car c'est sur l'un d'eux, celui de gauche, que se trouve la date : 1726.

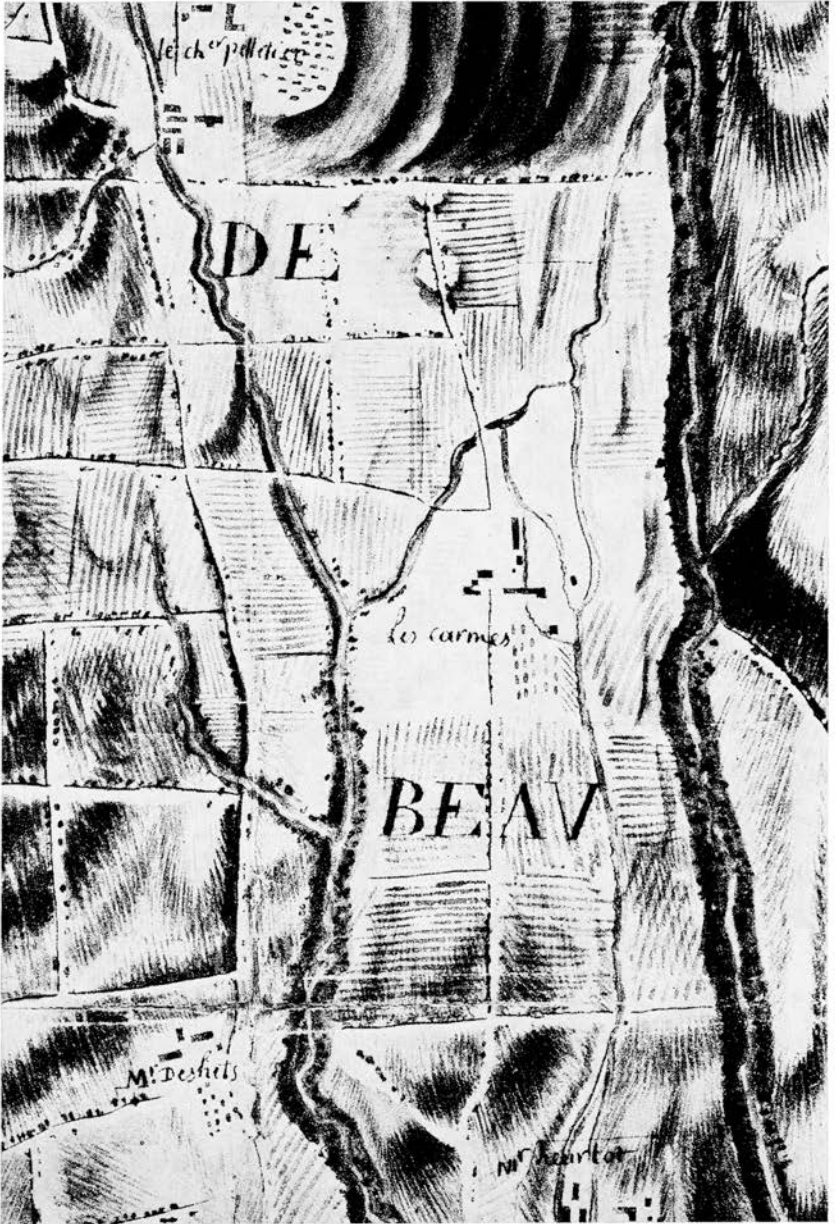
Trois porte-fenêtres, à encadrement de pierres taillées, ouvrent sur la façade principale. On y accède par un escalier de pierres, de quelques marches et d'un seul tenant. La disposition originelle soulignait davantage l'architecture : trois escaliers, séparés par un banc de pierres, conduisaient aux trois ouvertures correspondantes. Seule la porte centrale, ouvrant sur le salon, est cintrée dans le but, encore une fois, de nettement mettre en valeur l'agencement intérieur. De chaque côté de cette porte sont percées deux fenêtres plus petites, à jalousies de bois. La même ordonnance se retrouve à l'étage : 4 fenêtres sensiblement carrées, plus basses que celles du rez-de-chaussée sont placées au-dessus des 4 ouvertures subalternes tandis qu'une niche, destinée à recevoir quelque statue religieuse, domine la porte d'entrée.

Les deux pavillons latéraux sont très austères, à peine ouverts d'une porte et d'une fenêtre à linteaux de pierres, droits. L'un servait de logement au gérant et l'autre de cuisine. On sait qu'habituellement la cuisine est dans un pavillon séparé de l'habitation, afin d'éviter les odeurs. C'est le seul exemple de cuisine ancienne conservée en Guadeloupe. La cheminée est majestueuse avec son immense hotte qui rappelle celles du Moyen Age. Sous le mur est percé pour faire place à un petit four à pain. Le potager, hélas fort abîmé maintenant, occupe le fond de la cuisine, en face de la porte. Le reste du mobilier a disparu mais on peut le reconstituer mentalement : grande table en bois, garde-manger, différents mortiers pour piler le café, le poivre et le manioc. Dans l'âtre ou pendus à la crémaillère, les chaudrons et les marmites... Il suffit de très peu d'imagination car le cadre est là, intact.

Les bâtiments d'exploitation ne sont plus que ruines, hélas. A la place de la distillerie qui s'écroulait, Armand Dain,



*Détail de la façade et pavillon de droite
(vers 1900, coll. des Archives de la Guadeloupe)*



*Plan de l'habitation et de ses environs vers 1760-1765
(extr. du plan n° A 185 conservé à la section outre-mer
des Archives nationales, dépôt des fortifications)*

au début de ce siècle, construisit une bonniferie lorsque la propriété devint surtout une caféière. Le cyclone Cleo de 1964 la rasa. Il en est de même de la purgerie, de la pillerie, de l'étuve, de la tonnellerie et des cases à bagasse. Les cases à l'entrée de la propriété peuvent évoquer les anciennes cases à nègres. Les cuves gisant ici et là sont un écho de la sucrerie. Des pans de murs, de très belles pierres de taille, des encadrements de portes disparaissant dans la broussaille attestent de la splendeur passée. Seul l'aqueduc reste encore en partie debout, se détachant sur les collines verdoyantes de l'Îlet, autre propriété fort prospère autrefois et dont la ruine est plus avancée encore. L'aqueduc est lui aussi daté, en relief sur une belle pierre : « 1765 » avec les initiales du Père qui le fit construire : P. E. (sans doute le Révérend Père Etienne Bougineau, vice-préfet apostolique et supérieur de la mission). D'autres initiales se retrouvent en différents endroits sans qu'il soit possible de les identifier avec certitude : P. L. et P. M., un peu plus loin. Ces inscriptions sont de la même époque, avant l'incendie de 1759 qui endommagea fortement ces bâtiments. Ce n'était d'ailleurs pas le premier incendie que les Carmes eurent à subir. Chaque invasion anglaise leur apportait semblable tribulation (souvenons-nous en particulier de l'incendie de leur église en 1703).

1765... La situation économique des Carmes n'est pas très brillante bien qu'ils aient double sucrerie dans la région de Basse-Terre. A peine l'aqueduc fut-il reconstruit à neuf et les ruines réparées que les Carmes songèrent à abandonner définitivement leur propriété du Mont Carmel. Leurs difficultés financières vinrent surtout du fait de la dispersion de leurs établissements : 2 à Basse-Terre et 4 à Marie Galante. Leur exploitation en était ainsi rendue particulièrement complexe surtout pour des personnes dont la vocation essentielle n'est pas l'agriculture. Ils présentèrent donc au roi, le 24 mars 1766, un mémoire faisant état de leur situation et demandant d'échanger toutes leurs propriétés contre celle du Dos d'Ane.

L'habitation du Dos d'Ane (ou Dolé, du nom de l'ancien propriétaire) était située à l'emplacement de l'établissement thermal de Dolé qui a fermé il y a quelques années¹.

(1) Réunie aux Domaines à la Révolution, elle a été complètement démembrée par vente aux enchères décidée après la délibération du Conseil Général du 19 novembre 1868. L'administration ne conservera que 11 ha autour de la digue qui reçoit les eaux thermales dont elle administre elle-même l'exploitation.

La propriété appartenait en 1766 à M. de Beausoleil de Vermont. Elle était vaste — 170 carrés — mais n'avait cessé de passer de mains en mains, les différents propriétaires étant rebutés par les difficultés de son exploitation : « elle est à 4.000 pas de son embarcadère, pénible, montue, incultivable, en différents endroits inaccessibles, funeste aux nègres nouveaux qui ne peuvent y supporter le froid et l'humidité »¹.

Ces inconvénients obligèrent de Vermont à vendre bien qu'il ne l'ait acquise que depuis 2 ans. Mais il ne trouvait pas d'acquéreur...

Qu'est-ce qui poussa les Carmes à désirer une telle exploitation ? D'abord, peut-être, l'isolement qui leur permettrait de mener une vie plus monacale. Cette zone montagneuse, humide et froide n'attirait que fort peu de colons. Ils étaient ainsi assurés de n'avoir pas de voisins chicaniers (le 18^e siècle était particulièrement friand de procès interminables). Leur exploitation, plus petite mais mieux regroupée (170 carrés au lieu de 263), leur permettait de tenir mieux en mains leurs Nègres. Ceux-ci, par ailleurs, déjà habitués au climat de la Guadeloupe car créoles de vieille date, étaient plus capables de vivre à Dolé que les nouvelles équipes. Enfin, et ce n'était pas une moindre raison à leur installation ici, Dolé était sur leur paroisse. Pratiquement déserte quelques années auparavant, elle devenait de plus en plus peuplée par les Français de la Dominique et de Saint-Vincent. Ceux-ci ne pouvaient pratiquement pas assister aux offices, la paroisse étant distante de deux lieues et accessible uniquement par un très mauvais chemin. Une chapelle en cet endroit serait donc de la plus haute utilité...

En attendant l'autorisation royale, les Carmes prirent, dès à présent, leurs dispositions : pour le Dos d'Ane, promesse de vente par de Vermont aux Carmes ; pour le Mont Carmel, promesse de location à Louis Botrel. Enfin, dans l'espoir d'une réponse favorable, ils s'installèrent immédiatement au Dos d'Ane qu'ils louèrent à de Vermont.

Location du Mont Carmel à Botrel. Le 8 août 1772, les Carmes n'ayant pas encore obtenu les lettres patentes du Roi et s'étant déjà endettés vis-à-vis de Lemer cier de Vermont à qui ils avaient racheté tous les nègres, louèrent le Mont Carmel à Louis Botrel².

(1) Mémoire des Carmes. 24 mars 1766.

(2) M^o Mercier. 8 août 1772.

Celui-ci était un opulent commerçant de Basse-Terre qui possédait, en plein centre ville, trois terrains et maisons, avec épicerie et logements. Dans l'épicerie, on y vendait de tout : du tissu, du suif, du savon, de la farine et du seigle et aussi du matériel pour sucreries (chaudières...).

Habile administrateur, bon négociant, il augmenta rapidement ses revenus. Dès 1772, il acheta une habitation caféière sise aux Palmistes de 30 carrés. Cette propriété appartenait aux Carmes qui eux-mêmes l'avaient acquise en partie par dons et en partie par achats aux Religieux de la Charité¹.

Dix ans plus tard, il devint propriétaire de Versailles et, ainsi, voisin du Mont Carmel qu'il exploitait². C'est là qu'il vivra dans une belle demeure sur terrasse, typiquement créole avec sa galerie faisant le tour de la maison et sa toiture en essentes. Maison fort cossue car en grande partie carrelée de marbre et donnant sur des jardins en 5 étages reliés par des escaliers en pierres de taille et agrémentés de nombreux bassins. Le mobilier y était à la dernière mode, uniquement en beau bois (mahogany, courbaril, mancenillier) où le cuivre blond jouait merveilleusement. Mobilier en partie créole mais aussi d'importation : armoire et table de Saint-Domingue, bureau anglais, chaises hollandaises et quelques meubles de métropole...

On y recevait surtout sous la vaste galerie. C'est là qu'on prenait les repas : 4 tables de 10 à 6 couverts y étaient dressées. On y jouait autour des tables de tric-trac, on y discutait dans les fauteuils de rotin. Le maître de maison y travaillait même devant l'un des deux bureaux anglais qui s'y trouvaient...

Au Mont Carmel, Louis Botrel eut fort à faire. Les Religieux, après l'incendie, avaient certes fait les réparations indispensables leur permettant de louer la sucrerie. Mais le délabrement y était encore extrême : la maison principale était à recouvrir en entier, ainsi que la vinaigrerie et une case à bagasse ; les cases à nègres n'étaient que ruines. Ici et là des chevrons à changer, des murs à consolider. Les Carmes le savaient bien qui laissèrent à la disposition de leur locataire, uniquement pour ces réparations, 10 esclaves, en plus du dédommagement des frais et du prolongement pour deux ans du bail (en fait le bail de 1772, prévu pour 6 ans, sera renou-

(1) M^o Ezemard, 6 mars 1782 Mn2/152.

velé en 1780¹, pour 3 ans, les Religieux n'ayant toujours pas reçu les lettres patentes tant attendues).

Botrel, non seulement répara à neuf tous les bâtiments, mais replanta avec un grand enthousiasme. Lorsqu'il arriva, 24 carrés seulement étaient plantés en cannes (dont beaucoup en rejettons). A son départ, 10 ans plus tard, 32 carrés venaient d'être plantés en cannes, 4 en premiers rejettons et 5 en manioc. Pratiquement toute la superficie était cultivée : sur les 48 carrés, 41 étaient fraîchement plantés. Le reste était occupé par les bâtiments et la savanne où venaient paître bœufs, vaches et mulets (23 têtes). Une telle exploitation du sol est un exemple unique à une époque où l'engrais n'est réduit qu'au fumier des animaux et où la jachère est indispensable.

Il est à penser qu'à ce rythme le sol s'épuisa vite (c'était d'ailleurs une des raisons qui avait déjà poussé les Carmes à aller s'installer à Dolé, plus vaste, donc permettant plus aisément des rotations de cultures). Les rendements néanmoins étaient encore excellents et augmentèrent même en flèche à en juger par le nombre de formes destinées à recevoir le sucre terré : au lieu de 500 formes et 500 pots, qu'il avait trouvé en arrivant, Botrel remet à la fin de son bail 1.050 formes et 740 pots.

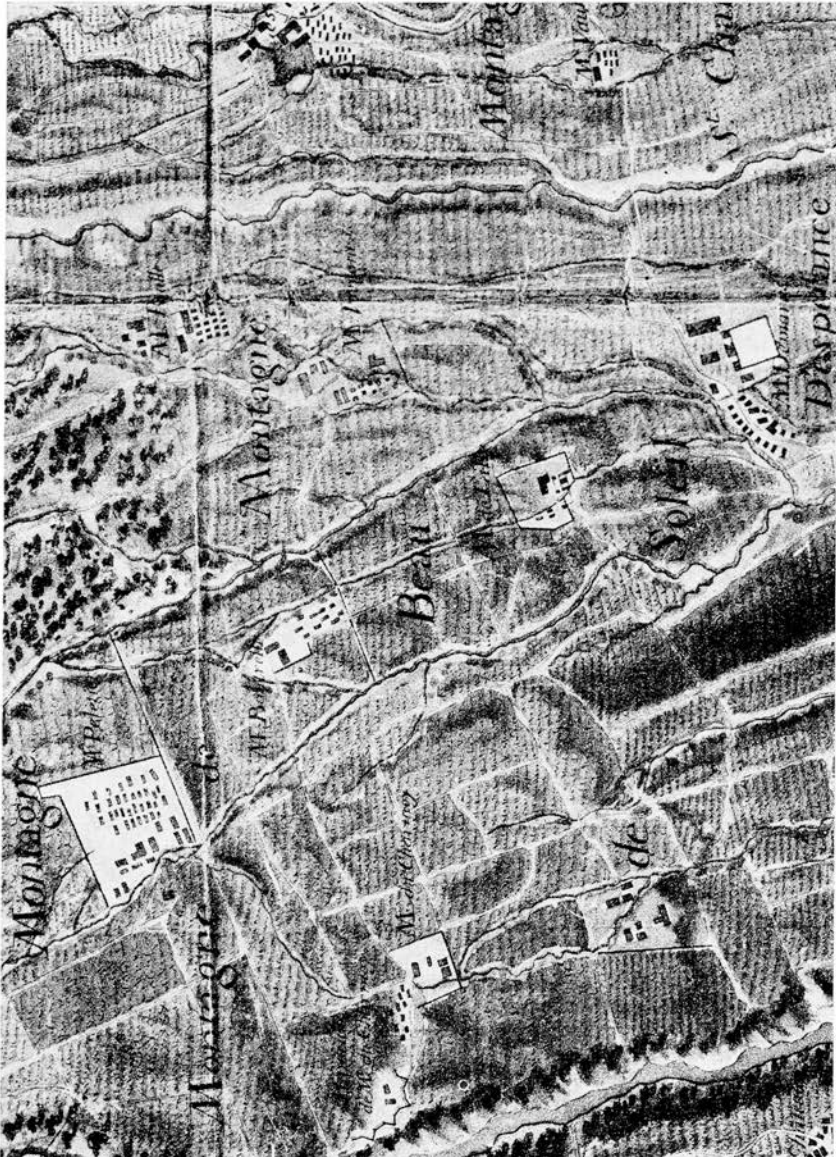
L'atelier était pourtant fort jeune et peu formé. Botrel, en effet, fraîchement converti à la terre, ne possédait en fait d'esclaves, que ceux que les Carmes avaient bien voulu lui céder : les 10 destinés à remettre l'habitation en état. Tous les autres, au nombre de 47, il dut se les procurer directement auprès des négriers. Grâce aux inventaires qui ont été dressés à la mort de M^{me} Botrel, puis à l'expiration du bail², nous pouvons connaître l'origine de ces esclaves.

Le plus grand nombre était d'origine Ibo. Les Ibos venaient du Biafra³. Ils furent longtemps la race la moins estimée de la côte parce qu'ils ne pouvaient s'habituer à d'autres vivres qu'à ceux de leur pays (ignames, patates). Par ailleurs, leur roi ne souffrant pas qu'il fut vendu des hommes, on aurait dû ne voir arriver que des femmes. Si cette règle ne fut pas absolue, elle s'appliquait ici : en dehors du vieux gardien

(1) M^o Moreau, 7 août 1780.

(2) M^o Ezemard, 6 mars 1782. Mn2/152 et 5 août 1783. Idem.

(3) G. Debieu. *Les esclaves aux Antilles françaises, XVII^e et XVIII^e siècles.* 1974.



*Plan de l'habitation et de ses environs en 1773
(extr. du plan n° A 300 conservé à la section outre-mer
des Archives nationales, dépôt des fortifications)*



*Date de la construction de l'habitation
sur le pavillon de droite*

Bernard, tous les autres Ibos sont du sexe féminin, prénommées Colomba, Agnès, Véronique, Charlotte... Les noms reçus soit directement à l'estampage sur le navire négrier soit au moment du baptême sont généralement chrétiens. Colomba, elle, évoque la Colombine du théâtre italien dans le répertoire duquel on puisait de plus en plus volontiers les noms à la fin du XVIII^e siècle.

Botrel acquit également des Bambaras (race originaire du Haut Sénégal et du Moyen Niger) et des Aradas (du Golfe de Guinée). Ces deux ethnies étaient les préférées des colons. Par leur prestance qui en imposait, ils constituaient un atelier splendide, flatteur pour le maître. A leur beauté physique, s'ajoutaient leur endurance au travail, leur intelligence et leur docilité.

Deux Congos faisaient également partie de l'atelier. Ceux-ci étaient beaucoup moins appréciés par les planteurs car ils étaient loin d'égaliser en beauté les Bambaras et les Aradas. De plus on les disait très fragiles, sujets à la fièvre, à l'hydro-pisie et au scorbut. Même acclimatés, ils ne pouvaient supporter les patates qui leur donnaient des coliques. Par contre, tous les témoignages s'accordaient pour mettre en avant leur gaîté : « Les Congos, les joyeux et bruyants Congos, chantent sans cesse. Ils ne sont pas très laborieux parce que dans leur pays ce sont les femmes qui labourent. Ils sont doux et bons ; leur bonheur est dans la danse et le repos »¹. Décriés, cependant, jusqu'à la fin par la plupart des sucriers, ils sont les hommes des jeunes générations.

Venaient enfin des Sosos, assez rares car ils étaient originaires des côtes où les Anglais étaient les maîtres du commerce (Sierra Leone, Liberia) et des Caplaous, de Côte d'Ivoire, « intelligents, petits et forts ».

Ce bel atelier sera complètement dissous à la Révolution. Il se reconstituera lentement et avec de nouvelles têtes. Ce n'est qu'en 1822 qu'il atteindra à nouveau son chiffre maximum — celui du temps de Botrel — de 57 (leur origine est inconnue).

*
* *

(1) Cel Malenfant. Des colonies et particulièrement de celle de Saint-Domingue, Paris 1814.

Le Mont Carmel, propriété de la famille Dain.

Lorsqu'enfin les Pères Carmes virent arriver les lettres patentes leur apportant l'autorisation royale d'acquérir l'habitation du « Dos d'Ane », ils se hâtèrent de se débarrasser du Mont Carmel car ils étaient fort à court d'argent. Ils ne pouvaient même pas reprendre à Botrel — alors qu'ils s'y étaient engagés — les esclaves que celui-ci avait acquis pour la mise en cultures de la sucrerie.

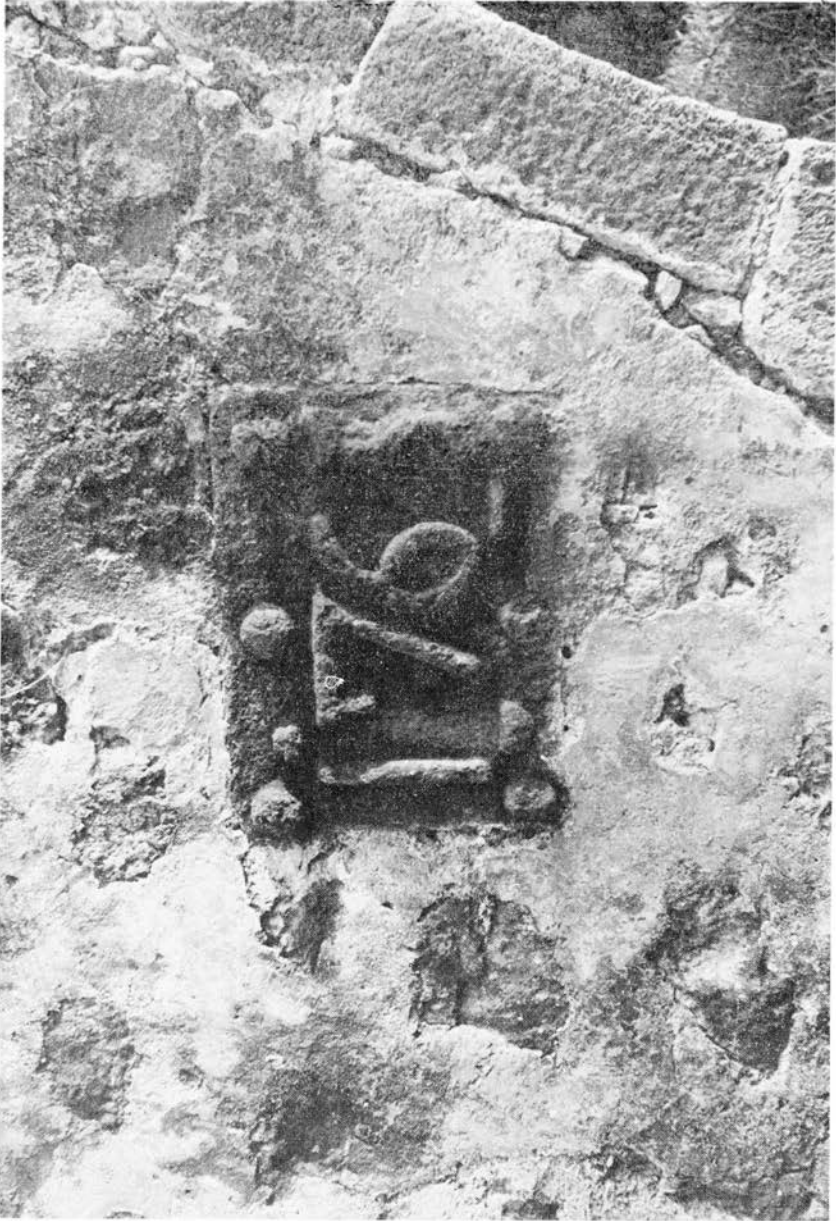
De l'autre côté de la Rivière aux Herbes, visibles des fenêtres de la maison d'habitation des Carmes, s'étaient étalées mollement de verdoyantes collines. Tout y respirait l'abondance. Les cannes prospéraient sur ces terrains aux pentes peu fortes. Des rangées de cocotiers épousaient les sommets des crêtes. Quelques troupeaux paissaient paisiblement ici et là. Dominant ce paysage agreste, une luxueuse maison d'habitation, typiquement antillaise, en bois, avec galerie, se cachait parmi les fleurs et les arbustes. C'était le domaine de L'Ilet, habité alors par une des familles les plus huppées de la Guadeloupe : les Lemer cier de Beausoleil de Vermont¹.

Ces riches voisins surent doter et marier leurs filles. L'une d'elles, Marie Françoise, en épousant François Vaultier de Moyencourt, devint elle-même un personnage fort en vue. Fr. Vaultier de Moyencourt était propriétaire du Carbet, à Trois Rivières, sucrerie qui s'étendait de la mer à la montagne. Cet immense domaine (dont on peut encore voir quelque ruine) ne lui suffisait sans doute pas. Le 2 décembre 1783, il acheta aux Carmes leur propriété pour le prix de 281.737 livres².

Ainsi, pendant quelques années, le modeste domaine des Carmes sera entre les mains des Vaultier de Moyencourt... Ces derniers, établis depuis des générations à Goyave (où ils

(1) C'est là qu'aura lieu, sous l'Empire, en 1807, le mariage le plus en vue de toute l'histoire de la Guadeloupe lorsque Eloi Lemer cier maria sa tutrice Amélie de Clugny au colonel de Faujas. Celle-ci, unique fille de l'ancien gouverneur de la Guadeloupe, était déjà deux fois veuve Fort jeune (elle n'était pas encore majeure) et fort jolie, elle possédait la plus grosse fortune de la Guadeloupe héritée de son père et de son premier mari, Désiré Godet Desmarests (autre voisin immédiat des Carmes). Tout le beau monde guadeloupéen se bousculera alors pour assister aux noces, non seulement de deux beaux jeunes gens, mais aussi à celles qui liaient l'ancienne noblesse à la nouvelle, en plein essor, issue des champs de bataille.

(2) M^e Franchon. Mn 3/3.



*Date insérée sur l'aqueduc lors de sa reconstruction
après l'incendie de 1759*



*Initiales du religieux qui fit construire l'habitation
avant l'incendie de 1759
(sur la partie arrière du pavillon de droite)*

avaient une importante propriété) et possédant d'autres terres à Baie-Mahault étaient de vieille noblesse. L'un d'eux était, en 1728, gouverneur de la Guadeloupe et commandant en chef de toutes les îles d'Amérique¹.

Années de gloire mais trop courtes années car les vicissitudes vont s'abattre sur cette famille fort en vue. L'ombre de la Révolution planera bientôt sur la Guadeloupe. La magnifique habitation du Petit Carbet fut abandonnée par les Vaultier de Moyencourt au profit du bien malchanceux Gondrecourt qui y verra périr sa femme et ses deux filles. Le silence s'établit sur le Mont Carmel pendant que grondait le canon et que tombaient les têtes...

Les habitations abandonnées par leurs propriétaires qui durent s'expatrier, furent livrées au pillage, les cultures détruites ou brûlées, les maisons saccagées et les meubles brûlés.

Afin de pallier à ces destructions, le Gouvernement provisoire mit sous séquestre les habitations sucreries et ordonna aux anciens esclaves noirs de retourner y travailler. Cette perte de leur liberté ne fut bientôt plus déguisée : le général Bonaparte, poussé par Joséphine, rétablit l'esclavage et envoya, pour faire exécuter sa décision, le général Richepance...

La population noire, sous les ordres de Delgrès, s'insurgea. Ce fut le début d'une recrudescence de la violence. Les insurgés ne déclarèrent-ils pas que, si Richepance ne réembarquait pas, il ne trouverait en Guadeloupe plus que ruines et que cendres ? Tandis que Delgrès et ses troupes occupaient le Fort Saint-Charles et la ville de Basse-Terre, les Français prirent position sur les hauteurs, dans les sucreries autour du Mont Carmel : Belost, Monrepos et Desmarets (L'Espérance). Le 14 mai 1802 fut une journée particulièrement meurtrière pendant laquelle les insurgés noirs, avec l'énergie du désespoir, donnèrent l'assaut aux troupes cantonnées dans la sucrerie de l'Espérance. Vingt fois les Noirs défendant leur liberté se ruèrent contre les Français et vingt fois ils furent repoussés. Les morts jonchaient le sol tout alentour du Mont Carmel. N'ayant pas l'intelligence de la guerre, les troupes de Delgrès se heurtaient de front contre le sang-froid de vieilles troupes parfaitement disciplinées et formées depuis longtemps. Les nuées de rebelles s'y brisaient comme les flots de la mer sur le

(1) Il s'agit d'Alexandre, chevalier et comte de Moyencourt, baron de Neuilly et autres lieux.

rivage. Les malheureux qui survécurent au désastre durent s'enfuir et parvinrent en désordre à rentrer au fort.

Pendant toute la durée du siège, la ville de Basse-Terre fut pillée avec violence soit par les insurgés, soit par les brigands qui marchaient à leur suite. L'armée française acheva, légalement et pour sa propre subsistance, d'enlever le peu de nourriture et de vêtements qui avait échappé au premier pillage. Extra-muros, les violences furent plus terribles encore. Les sucreries encore debout furent à nouveau pillées. Tout fut livré aux flammes et à la dévastation. Les colons qui n'étaient pas égorgés, étaient arrêtés et conduits, les hommes au fort Saint-Charles, les femmes et les enfants à Dolé. Delgrès n'approuvait pas ces assassinats et il les empêcha chaque fois qu'il put le faire.

Assassinat Dain au Gommier.

Cette partie de l'histoire révolutionnaire de la Guadeloupe intéresse directement ce récit car la famille deviendra au lendemain même de ces jours néfastes, propriétaire du Mont Carmel.

La famille Dain, installée en Guadeloupe depuis plus d'un siècle, possédait une belle habitation caféière au Gommier¹. Une bande d'assassins² portant l'uniforme et armée de fusils, se transporta sur l'habitation Dain. On se saisit de toute la famille Dain composée du père, de la mère et de cinq enfants dont un jeune homme et une jeune fille, et trois garçons en bas âge. Après d'épouvantables vociférations, on plaça tout ce monde au bout de la terrasse, sans omettre l'enfant le plus jeune et on allait fusiller ces infortunés en masse lorsque survint le nègre Thimothée, lieutenant, qui s'opposa à cet assassinat. « Nous avons l'ordre de tout saccager, de tout brûler », lui fit observer un sergent qui paraissait le chef de la bande. « Soit, répondit Thimothée, mais l'ordre de brûler n'est pas l'ordre de tuer. D'ailleurs mes instructions sont plus récentes. Tous les hommes arrêtés doivent être conduits au fort, les femmes et les enfants au dépôt de Dolé... Vous vous ferez remettre un reçu que vous m'apporterez ».

Tandis qu'on conduisait les uns et les autres vers leur nouvelle destination, l'habitation fut brûlée systématiquement.

(1) Achetée à la famille Dugommier de Trois-Rivières.

(2) Lacour. T. III, p. 305.

Il n'en reste plus actuellement que de magnifiques pans de murs et de belles pierres de taille.

Pendant ce temps, M^{me} Dain et ses quatre derniers enfants pénétraient dans le camp de Dolé. Le factionnaire voyant passer les enfants, s'exclama, hilare : « Voilà de la chair fraîche ! Nous allons faire boucherie aujourd'hui... ».

L'habitation au lendemain de la Révolution.

Lorsque le calme revint enfin, que les nobles retrouvèrent leurs terres et les esclaves leurs hoes, la Guadeloupe eut à panser ses plaies. La Révolution n'avait rien apporté à personne. Les colons, ruinés, se remettaient lentement. Le Mont Carmel était toujours entre les mains des Vaultier de Moyencourt qui s'y succédaient sans s'y établir définitivement. Ainsi, entre 1800 et 1809, deviendront propriétaires chacun à son tour : Charles-Henry, Eloi et Rouvre, en association, propriétaires chacun pour moitié. Un tel mouvement montre, de la part de leurs possédants, assez peu d'attachement au domaine et certainement pas assez d'argent pour en titer profit. Il est un fait qu'en 1806 la sucrerie était en assez piteux état. Les bâtiments tombaient en ruine ; l'habitation, laissée complètement à l'abandon, n'était plus que l'ombre de ce qu'elle fut. Si la maison d'habitation n'avait pas trop souffert, la manufacture était à moitié détruite. A l'intérieur, plus rien. Les meubles avaient été brûlés ou volés, la sucrerie pillée, les pots et les formes à sucre cassés... Les esclaves, de 57 au temps de Botrel, étaient tombés à 17. Ils cultivaient péniblement 17 carrés de cannes (dont 12 en rejets) au lieu de 36 carrés d'avant la Révolution.

Les de Moyencourt durent en convenir : il leur fallait de l'argent pour remettre la sucrerie en état. Et où le trouver si non dans la seule classe qui en ait encore : la bourgeoisie commerçante ?

Charles Dain — celui que nous avons déjà rencontré lors de l'assassinat manqué du Gommier — était tout trouvé pour leur venir en aide. Issu d'une famille de commerçants aisés qui s'établirent en Guadeloupe à la fin du XVII^e siècle, il gérait encore avec ses deux frères, Jean-Baptiste et Gilbert, le magasin de tissus familial. Il possédait, en 1782¹, trois maisons à

(1) Ezemard. 12 mars 1782. Vente par Gilbert Desmarais à Ch. Dain d'une maison à Basse-Terre.

Basse-Terre dont il ne conservera qu'une seule, les autres étant cédées, l'une à ses fils, l'autre à Botrel. De plus, il avait acquis et exploitait l'habitation caféière du Gommier. Connu et apprécié de tous, il prêtait aux uns et aux autres. Qui, parmi les nobles et la vieille bourgeoisie, n'était pas son créancier ? En 1807, enfin, il deviendra propriétaire de la belle habitation de Versailles.

Fastueux, il est reçu partout et est de tous les mariages, non seulement comme simple invité, mais comme témoin, par exemple à l'Îlet au fameux mariage de M^{lle} de Clugny avec le colonel de Faujas (p. 12),

En 1806 donc¹, Eloi Vaultier de Moyencourt vendit à Charles Dain la moitié de l'habitation qu'il possédait et Rouvre de Moyencourt, forma avec ce dernier une association. Rouvre restait sur l'habitation et la gérait, tandis que Charles Dain, avec son sens du commerce, se chargeait de la vente des sucres et des sirops. Celui-ci, surtout, apportait l'argent : non seulement les 50.000 livres dues à Eloi pour l'achat de la moitié de la propriété, mais encore des créances faites à Rouvre sur l'autre moitié de l'habitation et sur celle de Saint-Charles.

Eloi Vaultier de Moyencourt essaya même de redorer le blason en épousant l'unique fille de Charles Dain, Marie-Anne².

Rien n'y fit, la famille de Moyencourt dut abandonner définitivement le Mont Carmel en 1809, date à laquelle Charles Dain devint unique propriétaire. Celui-ci, tout en menant grand train de vie (on le voit dans toutes les réceptions huppées), ne gaspilla pas son argent. En suivant les inventaires de notaires, on constate une progression économique très nette de la propriété. Le nombre des esclaves est le premier à se transformer : 17 en 1806, 20 en 1809, ils atteignirent le nombre de 57 en 1822. Avec les esclaves, les cultures étaient en nette progression : 31 carrés étaient maintenant plantés en jeune canne. Les bâtiments, eux, furent plus longs à remettre sur pieds. Charles Dain n'y habitant pas, la maison principale, en 1822, restait à peine habitable et croûlait de vétusté. Les toits de la purgerie et de l'étuve étaient à refaire et les murs à consolider. Les esclaves, évidemment, étaient les plus mal

(1) M^o Roydot. 19 juin 1806. Vente de la moitié de l'habitation à Charles Dain.

M^o Roydot. 22 juin 106. Association entre Rouvre de Moyencourt et Ch. Dain.

(2) Mollenthiel. 21 décembre 1814.

logés et habitaient encore dans de misérables appentis. Il fallait ici changer des rolls et là refaire le parc à bœuf... Mais tant avait déjà été exécuté ! Dans le jardin, les bassins et les canaux avaient été rétablis, dans la sucrerie, en bon état, un équipage avait été monté à neuf, des cases à nègres construites.

Charles Dain était, en 1822, un assez gros propriétaire terrien possédant à la fois le Mont Carmel, le Gommier et Versailles : 220 carrés dont 100 en bois-debout. Mais déjà fort âgé, presque octogénaire, il abandonna alors à ses fils ses deux propriétés : Charles reprit le Mont Carmel¹ et Jean-Baptiste Eloi, le Gommier².

Eux-mêmes négociants, ils avaient acquis de leur père l'art de la gestion. Le Mont Carmel connaîtra encore bien des jours prospères et laborieux, dirigé presque sans interruption jusqu'à nos jours par les descendants de Charles Dain, qui, tous, jusqu'à Antonio Dain, l'actuel propriétaire, eurent le même respect et le même amour pour la propriété familiale.

Charles Dain. Et pourtant l'un d'eux, le petit-fils de Charles Dain, nommé lui aussi Charles, prêcha contre les intérêts directs des propriétaires en devenant farouche partisan de l'abolition de l'esclavage.

Né en 1812 en Guadeloupe, il fit ses études de droit à Paris et obtint son diplôme d'avocat. Gérant de loin la propriété familiale qu'il avait héritée de son père, il vivait en Métropole où il se lia d'amitié avec Victor Cousidérant. Bien que proprétaire d'esclaves, il affichait des idées très gauchisantes. D'ailleurs, étant élu député à la Constituante, il y siégeait à l'Extrême Gauche (la Montagne). C'est alors qu'il publia différents ouvrages politiques et philosophiques (dont la Démocratie politique) où il prônait l'abolition graduelle de l'esclavage. Courageux jusqu'à la témérité, il fut de ceux qui demandèrent, lors de l'expédition de Rome, la mise en accusation du président de la République. Mais Louis Napoléon, devenu empereur, ne lui en tint pas rigueur. Il avait d'ailleurs coutume de mettre aux premières places aussi bien ses adversaires que ses amis et obtenait ainsi des reconversions politiques fort bénéfiques pour la France. Il en fut ainsi pour Charles Dain qui, élu de justesse à l'Assemblée législative, se vit proposer la même année, en 1852, la place de conseiller à la

(1) Michel, 30 avril 1822. Registre des Hypothèques. Vol. I, n° 406.

(2) 23 novembre 1822. Registre des Hypothèques. Vol. I, N° 432.

Cour d'Appel de la Guadeloupe. Il accepta d'enthousiasme ce poste qui lui permettait de se rapprocher des siens.

Mais le poste offert à Charles Dain, sans qu'il s'en douta lui-même, était une offre empoisonnée. Nul n'est prophète en son pays, surtout lorsqu'on touche à des intérêts particuliers... On n'avait guère oublié ses positions contre l'esclavage et les planteurs ne pouvaient que déplorer une initiative qui les laissait sans personnel, donc sans moyens pour faire tourner leur sucreries. Narré avec verve par son collègue le conseiller Garnier¹, l'accueil, à son arrivée en Guadeloupe, fut, on s'en doute, plutôt froid. Il arriva par le bateau du 5 juillet. « Le directeur de l'Intérieur est allé le trouver à son bord et l'a engagé à ne pas débarquer. Il est descendu à terre. Il a été l'objet de huées, des charivaris continuels. Les avocats et avoués ont cessé leur fonctions en matière civile. Divers conseillers municipaux, les gardes nationales ont donné leur démission. Le Conseil privé également² ». Garnier lui-même, bien que très modéré et peu concerné puisqu'il ne passa que sept ans en Guadeloupe et deux en Martinique³, se sentit obligé de faire corps avec ses collègues et restait d'une extrême froideur à son égard. Les choses en étaient arrivées au point qu'ayant soutenu Charles Dain, le procureur général fit le vide autour de lui. Coupable uniquement, en défendant Charles Dain, d'avoir fait exécuter un décret du chef de l'Etat, il devint l'objet de calomnies et d'attaques aussi violentes qu'avait été chaleureux l'accueil à son arrivée.

Pendant toute l'année les choses ne firent qu'empirer. La solitude se fit autour du pauvre Dain pourtant plein de bonnes intentions. Seul contre tous, on s'attendait à ce qu'il demanda sa mutation ou qu'on la lui assigna d'office. Le conseiller Garnier, dans une lettre du 4 novembre⁴, était persuadé qu'il ne resterait pas en Guadeloupe au-delà du mois de janvier. Mais il était toujours à son poste, à la Cour d'Appel en 1855, lorsque Garnier clot son journal (il l'occupera jusqu'en 1856) entouré de considération et d'estime. Le revire-

(1) Journal du conseiller Garnier à la Martinique et à la Guadeloupe 1845-55, présenté et annoté par G. Debien. *Société d'Histoire de la Martinique*. Fort-de-France 1969.

(2) *Idem*, p. 370.

(3) Il séjourna en Martinique de 1848 à 1850 et de 1850 à 1857 en Guadeloupe.

(4) Journal de Garnier, p. 385.

ment d'attitude se fait sentir tout au long du journal de Garnier. Le silence glacial qui s'était établi au début entre eux, fut rompu et Dain amusait son confrère par des anecdotes rapportées de Versailles, avant l'Empire¹. Ils participèrent aux affaires. Tempérant son « inflexible ardeur », Charles Dain y fit preuve de beaucoup de pondération. Ceci lui valut d'être remarqué en 1854 à un procès pour vols où il soutint fortement le conseiller Garnier, prêchant, contre les autres conseillers, la modération dans la sévérité.

Désormais, l'opinion tourna en sa faveur. Garnier revint même sur ses premiers propos au sujet de l'accueil qui avait été réservé à son confrère. Mais non, dit-il, M. Dain ne fut ni insulté, ni bafoué à son arrivée à Pointe-à-Pitre ou sur le siège de la Cour d'Assises. « Rien de tout cela n'est arrivé. Pour le plus grand nombre, le silence a été gardé. Plusieurs lui ont fait un excellent accueil »². Mais Charles Dain, en se confiant à son nouvel ami, est bien obligé de convenir que l'ambiance a fortement changé depuis ses débuts en Guadeloupe : « Les hommes sont bien légers, sont bien inconstants, un caprice les conduit. Le plus mince intérêt les change en ennemis... ».

Pendant ces années, qu'advint-il du Mont Carmel ? Il fut abandonné évidemment. Charles Dain n'était pas encore arrivé en Guadeloupe, qu'il perdit, en 1844, sa jeune femme Marie-Françoise Butel de Montgai. On procéda alors à l'inventaire des biens de la communauté et à la liquidation de la succession. Il fut décidé que Charles Dain garderait l'habitation-sucrerie et qu'il devrait à ses cinq enfants 276.623 F. Cette somme, alors qu'il était pratiquement sans situation et qu'il était surtout préoccupé d'écrire, avec beaucoup de désintéressement, des ouvrages gauchissants fort subversifs, il ne pouvait guère la payer. En 1849, il dut donc vendre sa propriété à ses cinq enfants pour la somme de 40.000 F chacun³. L'aîné, Charles, s'y installa et essaya de la faire fructifier. En 1854, il racheta leurs parts à ses frères, Edouard et Gustave⁴. Il restait donc propriétaire en indivision avec ses deux sœurs Caroline et Victoire. Mais la crise économique qui frappait toute la

(1) Idem, p. 444.

(2) Idem, p. 447.

(3) M^e Lemart. 28 juin 1849. Registre des Hypothèses, Vol. 51, N^o 39.

(4) Acte sous-seing privé. 14 septembre 1854. Registre des Hypothèques, Vol. 71, N^o 50.

Guadeloupe et particulièrement les petits planteurs, affecta aussi, évidemment, le Mont Carmel. Charles Dain fit alors ce qu'il ne fallait surtout pas faire — erreur qui fut fatale à tant d'autres colons — : il emprunta au Crédit Foncier Colonial en 1866¹. On sait que cette banque de prêt créée en 1860 pour venir en aide aux sucriers en faillite, fut le « tombeau des habitations ». En effet, en garantie de la somme prêtée, on hypothéquait la propriété et il suffisait d'une annuité en retard pour qu'elle soit saisie et revendue aux enchères. C'est ce qu'il advint du Mont Carmel. En 1873, ainsi saisie et vendue, la sucrerie fut adjugée à M^{me} Comon². En 1876, revendue aux enchères et adjugée à Chabaud-Arnault³, elle devint quatre ans plus tard, propriété de la société Le Dentu⁴.

Cette société fut fondée en 1874 dans l'actuelle distillerie de Bologne. Son but était d'essayer de palier aux difficultés des sucriers de la région de Basse-Terre en les regroupant. La sucrerie de Bologne deviendrait « usine centrale » chargée de recevoir et de traiter les cannes des planteurs qui voulaient bien adhérer à cette société. Cette dernière tenta aussi de racheter différentes sucreries de moindre importance dont le Mont Carmel. Ceci acheva de ruiner la société et, en 1887, mise en faillite, on dut en ordonner la dissolution.

Pour le Mont Carmel, la valse des propriétaires va se terminer. Revendu aux enchères le jour même de la dissolution de la société, il fut adjugé à André Cabre⁵, qui le légua à son neveu Edouard Cabre⁶. Ce dernier étant mort à Toulouse, en 1901, la propriété fut rachetée par une de ses sœurs, M^{me} Fawtier, épouse de l'ancien gouverneur des Colonies, alors en retraite⁷.

Enfin, en 1920, le Mont Carmel revint entre les mains de la famille Dain, racheté par *Armand Dain*, père de l'actuel propriétaire qui en hérita en 1952.

Une telle mobilité de propriétaires ne put qu'être néfaste

(1) M° Eggimann. 15 octobre 1866.

(2) 28 novembre 1874. Registre des Hypothèques, Vol. 146, N° 26.

(3) 8 août 1876 ; vente aux enchères.

(4) 27 novembre 1880. M° Payen. Registre des Hypothèques, Vol. 168, N° 81.

(5) 5 mai 1887. Vente aux enchères. Prix 20... F versés à M° Lacour, liquidateur de la société.

(6) 25 mai 1893.

(7) 6 mai 1917. M° Guilhemborde. Reg. des Hypothèques, Vol. 341, N° 115.



*Diverses initiales retrouvées un peu plus bas
que l'inscription précédente*



*Inscription retrouvée sur une pierre
gisant actuellement au sol*

à l'exploitation. Comme nous l'avons vu plus haut (p. 6), Armand Dain ne trouva que des bâtiments d'exploitation en ruines. La distillerie qui avait remplacé l'ancienne sucrerie, était dans un abandon tel, qu'il valait mieux l'abandonner. Armand Dain, fort entreprenant¹, planta des caféiers, construisit une boniferie et différents séchoirs. La prospérité s'établit à nouveau sur le Mont Carmel. Hélas, pour peu de temps. Le fameux cyclone Cléo de 1964, qui ruina tant d'autres propriétaires de la région, renversa tous ses bâtiments. Seule la maison d'habitation y résista. Le nouveau et actuel propriétaire, Antonio Dain, ne se découragea pas et remplaça les caféiers par des bananiers qu'il continue encore de planter.

Parmi les canaux du jardin potager, les rosiers et autres fleurs prospèrent. Bientôt, nous l'espérons, et c'est aussi le souhait du propriétaire, l'habitation, entièrement remise en état, pourra attester que le passé reste toujours vivant en Guadeloupe.

BERNADETTE DUSSERT-VIDALET.

(1) Ancien négociant à Pointe-à-Pitre, il avait laissé son magasin d'import-export pour racheter outre le Mont Carmel, l'Îlet et Beauvallon.